

**DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE**

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	8
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Michel Coulanges
Date de la convocation des conseillers	18 septembre 2024
Date de l'affichage de la convocation	18 septembre 2024



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERE, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Danièle KAMENI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD,
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Monsieur Serge DOMINGUES
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET
Monsieur Samir METIDJI donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE

ABSENTE EXCUSÉE :

Madame Nadia GHARNIT

OBJET : Régularisation parcellaire acquisition auprès de habitat 77 - rue d'auvergne

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles l'article L1111-1 et L2121-29

Vu le Code Civil et notamment l'article 1591

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Vu les plans de division présentés par le géomètre-expert et acceptés par chaque partie

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques de Seine-et-Marne en date du 20 juin 2024

Vu la délibération n°58-2024 du bureau du Conseil d'Administration d'HABITAT 77 en date du 22 juillet 2024,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 16 septembre 2024,

Considérant la volonté d'HABITAT 77 de mettre à jour son patrimoine foncier avant sa transformation en Société d'Economie Mixte en 2025

Considérant qu'après réalisation des ouvrages par HABITAT 77, les limites parcellaires du quartier rue d'Auvergne et rue des Noyers ne correspondent pas à la réalité d'usage des divers espaces et des personnes en charge de leurs entretiens et qu'il y a lieu à ce titre de procéder à une acquisition à l'Euro symbolique des espaces utilisés par la Commune et non affectés aux résidences d'HABITAT 77,

Considérant que les parcelles proposées à l'acquisition appartiennent à HABITAT 77 mais sont utilisées et entretenues par la commune de Villeparisis en tant que voiries automobiles et liaisons douces (piétonnes et vélos)

Considérant l'intention de la commune de VILLEPARISIS d'intégrer la rue d'Auvergne cadastrée A 287 et AN 777 au domaine public communal soit une superficie totale d'environ 2 393 m²

Considérant que les parcelles citées ci-dessous sont non bâties et seront acquises par la commune de VILLEPARISIS

Secteur AUVERGNE/NOYERS. Sections A et AN.

Lot	Section et n°	Nature	Superficie en m ²	Voirie
D	A 287 et AN 777	Espace public	2 393	Rue d'Auvergne

Formant le lot D du plan de division annexé.

Entendu l'exposé de Madame Laurence GROSSI, Adjointe au maire déléguée à l'urbanisme et aux actions sociales,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

DECIDE l'acquisition de la rue d'Auvergne ainsi que leurs espaces attenants soit une superficie totale 2 393 m² pour un montant total de 1 euro symbolique (1 euro symbolique, frais d'acte en sus)

Article 2

AUTORISE Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire, à signer l'acte d'acquisition à l'euro symbolique, les pièces nécessaires à l'acquisition et à effectuer toutes formalités nécessaires, de la parcelle suivante :

- Le lot D cadastré A 287 et AN 777 d'une superficie totale de 2 393 m² dit rue d'Auvergne
-

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240930-24_09772-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Article 3

INCORPORE dans le domaine public communal les parcelles suivantes :

- Le lot D cadastré A 287 et AN 777 d'une superficie totale de 2 393 m² dit rue d'Auvergne

Article 4

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Trésorier Principal, Receveur Municipal, et inscrite au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité

Madame Emma ABREU ne prend pas part au vote

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Michel COULANGES Secrétaire de séance

